

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

L'An deux mille quinze, le Mardi 14 Avril à dix-huit Heures, le Conseil Communautaire, s'est réuni à la Salle des Fêtes d'Arleux-en-Gohelle, conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 2 du règlement intérieur, sous la Présidence de M. Pierre GEORGET, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 8 avril 2015, laquelle convocation a été affichée au siège de la Communauté et transmise pour affichage dans les communes membres.

Étaient présents :

M. Norbert GROBELNY, M. Daniel GAY, M. Michel HOUSAU, Mme Edwige MARCZYSSZYN, M. Serge DERET, Mme Réjane LIBERT, M. Hervé NAGLIK, M. Christian MERCIER, M. Fernand CROCFER, M. Jean-Luc BOYER (arrivé à compter de la délibération n°15/M04/41), M. Jean-Pierre HECQUET, Mme Jocelyne CIESLAK, Mme Sylvie LEGROS, M. Alain COPLO (arrivé à compter de la délibération n°15/M04/41), Mme Christine LIBERAL, M. Jean-Pierre MOREAU, M. Dominique BLARY, M. Bernard BEAUCAMP, M. Dominique BERTOUT, Mme Françoise WARLOP, M. Marc CAMPBELL, M. Stéphane TONELLE, M. Elie MERCHEZ, M. Régis BAES, M. André LACROIX, M. Michel VOLANTI, M. Jean-Marie HERMANT, Mme Valérie RATTE, M. Jean - Marcel DUMONT, M. Patrick DEREGNAUCOURT, M. Philippe DUBUS, M. Denis SENECHAL, M. Michel ROUSSEAU, M. Georges HOUZIAUX, M. Francis DEGAND (arrivé à compter de la délibération n°15/M04/41), M. Jacques PETIT, M. Michel HOUVENAEGHEL, M. Gilles PINTIAUX, Mme Marie-Christine GUENOT, M. Xavier PLATEL, M. Jean-François LEMAIRE, M. Eric ROUSSEL, M. André ANJORAND, M. Bernard BATESTI, M. Bernard TRANNIN, M. Jean-Luc LEROUX, M. Raoul LIBERAL, M. Gérard CRUTEL (arrivé à compter de la délibération n°15/M04/41), M. Eugène CITERNE, Mme Marie-Thérèse BRIOIS, M. Didier DRUBAY, Mme Anne-Sophie DEROUBAIX, M. Jean-Charles DUPAS, M. Francis RIGAUT, M. Pascal DEFONTE, M. Yves LEGROS (arrivé à compter de la délibération n°15/M04/41), M. Christian THIEVET, M. Pierre GEORGET, M. Francis RICHARD, Mme Madeleine MAHIEU, M. Michel DEBAVELAERE, M. Pierre DECOURRIERE, Mme Catherine VESIEZ, Mme Sylviane DURAK

Excusés représentés :

M. Jean-Louis CAPIEZ représenté par M. Elie MERCHEZ
M. Rodrigue MROZ représenté par M. Raoul LIBERAL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Pierre LESTOCARD (pouvoir à M. Pierre GEORGET)
Mme Agnès LAGEAT (pouvoir à M. Jean-Luc BOYER)
M. Nicolas CICORIA (pouvoir à M. Jean-Pierre HECQUET)
Mme Nathalie POTEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre MOREAU)
M. Eric MORELLE (pouvoir à M. Michel HOUSAU)
Mme Sonia LEDENT (pouvoir à M. Stéphane TONELLE)
M. Gilbert THERON (pouvoir à M. Francis RIGAUT)
M. Jean-Pierre LEGER (pouvoir à Mme Marie-Christine GUENOT)
Mme Annick DANIEL (pouvoir à M. Dominique BERTOUT)
M. Guy de SAINT AUBERT (pouvoir à M. Jean-Marcel DUMONT)

M. Stéphane TONELLE est élu Secrétaire de Séance.

1°) Extrait délibération n°15/M04/40 - Adoption du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 2 avril 2015

Sur la proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du jeudi 2 avril 2015 qui s'est tenue à Brebières.

2°) Extrait délibération n°15/M04/41 – Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2014 de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre HECQUET, Vice-Président,
Le Conseil Communautaire,
A l'unanimité des membres présents,

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**3°) Extrait délibération n°15/M04/42 – Budget annexe « Service Jeunesse » de la communauté de communes Osartis Marquion
Approbation du compte administratif 2014 et de l'affectation de résultats.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre HECQUET, Vice-Président,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,

APPROUVE :

- Le compte administratif 2014,
- et l'affectation de résultat pour l'exercice budgétaire 2014 suivante :
 - o Section d'investissement
 - Article D001 - Déficit d'investissement reporté 825.26 €
 - Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 825.26 €
 - o Section de fonctionnement
 - Article R002 – Excédent de fonctionnement reporté : néant

4°) Extrait délibération n°15/M04/43 – Budget Annexe « Centre Aqualudique AQUATIS » de la Communauté de communes Osartis Marquion -Approbation du compte administratif 2014 et de l'affectation de résultats.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,

APPROUVE :

- Le compte administratif 2014,
- et l'affectation de résultat pour l'exercice budgétaire 2014 suivante :
 - o Section d'investissement
 - Article R001 - Excédent d'investissement reporté 2 786 991.80 €
 - o Section de fonctionnement
 - Article D002 - Déficit de fonctionnement reporté 8 725,79 €

**5°) Extrait délibération n°15/M04/44 – Budget Annexe « Bâtiment Relais » de la communauté de communes Osartis Marquion -
Approbation du compte administratif 2014 et de l'affectation de résultats.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur HECQUET, Vice-Président,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,

APPROUVE :

- Le compte administratif 2014,
- Et l'affectation de résultat pour l'exercice budgétaire 2014 suivante :
 - Section d'investissement**
 - Article R001 - Excédent d'investissement reporté 6 558,31 €
 - Article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 28 441,69 €
 - Section de fonctionnement**
 - Article R002 - Excédent de fonctionnement reporté : 20 981,08 €

**6°) Extrait délibération n°15/M04/45 - Budget Annexe « Parc de l'Aérodrome » de la communauté de communes Osartis Marquion
Approbation du compte administratif 2014 et de l'affectation de résultats.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,

APPROUVE :

- Le compte administratif 2014,
- Et l'affectation de résultat pour l'exercice budgétaire 2014 suivante :
 - o Section d'investissement
 - Article R001 - Excédent d'investissement reporté 613 355.25 €
 - o Section de fonctionnement
 - Article R002 - Excédent de fonctionnement reporté : 274 442.28

**7°) Extrait délibération n°15/M04/46 - Budget Annexe « Parc des Béliers » de la communauté de communes Osartis Marquion -
Approbation du compte administratif 2014 et de l'affectation de résultats.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,

APPROUVE :

- Le compte administratif 2014,
- et l'affectation de résultat pour l'exercice budgétaire 2014 suivante :

- Section d'investissement
Article R001 - Excédent d'investissement reporté 2 049 856.62 €
Article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 804 732,38 €
- Section de fonctionnement
Article R002 - Excédent de fonctionnement reporté : 1927.47 €

8°) Extrait délibération n°15/M04/47 - Budget Annexe « Parc du Blanc Terroir » de la communauté de communes Osartis Marquion - Approbation du compte administratif 2014 et de l'affectation de résultats.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,

APPROUVE :

- Le compte administratif 2014,
- et l'affectation de résultat pour l'exercice budgétaire 2014 suivante :
- Section d'investissement
Article R001 - Excédent d'investissement reporté 523 887.15€
- Section de fonctionnement
Article R002 - Excédent de fonctionnement reporté : 4 073.99 €

9°) Extrait délibération n°15/M04/48 Budget Annexe « Parc Horizon 2000 » de la communauté de communes Osartis Marquion - Approbation du compte administratif 2014 et de l'affectation de résultats.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,

APPROUVE :

- Le compte administratif 2014,
- et l'affectation de résultat pour l'exercice budgétaire 2014 suivante :
- Section d'investissement
Article R001 - Excédent d'investissement reporté 47 441,54 €
- Section de fonctionnement
Article R002 - Excédent de fonctionnement reporté : 17 160,57 €

10°) Extrait délibération n°15/M04/49 Objet : Budget Annexe « Commerce de Roeux » de la communauté de communes Osartis Marquion - Approbation du compte administratif 2014 et de l'affectation de résultats.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,

APPROUVE :

- Le compte administratif 2014,
- et l'affectation de résultat pour l'exercice budgétaire 2014 suivante :
- Section d'investissement
Article R001 - Excédent d'investissement reporté 13 921.81 €
- Section de fonctionnement
Article R002 - Excédent de fonctionnement reporté : 18 009.57 €

11°) Extrait délibération n°15/M04/50 Budget Annexe « Aéroport Civil » de la communauté de communes Osartis Marquion - Approbation du compte administratif 2014 et de l'affectation de résultats.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,

APPROUVE :

- Le compte administratif 2014,
- et l'affectation de résultat pour l'exercice budgétaire 2014 suivante :
- Section d'investissement
Article R001 - Excédent d'investissement reporté 10539.01 €
- Section de fonctionnement
Article R002 - Excédent de fonctionnement reporté : 2442.38 €

12°) Extrait délibération n°15/M04/51 Budget Annexe « Port Fluvial » de la communauté de communes Osartis Marquion - Approbation du compte administratif 2014 et de l'affectation de résultats.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,

APPROUVE :

- Le compte administratif 2014,
- et l'affectation de résultat pour l'exercice budgétaire 2014 suivante :
- o Section d'investissement
 - Article R001 - Excédent d'investissement reporté 2 897 020.94 €
- o Section de fonctionnement
 - Article R002 - Excédent de fonctionnement reporté : 216 518.38 €

13°) Extrait délibération n°15/M04/52 Budget annexe « Parking » de la communauté de communes Osartis Marquion - Approbation du compte administratif 2014 et de l'affectation de résultats.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,

APPROUVE :

- Le compte administratif 2014,
- et l'affectation de résultat pour l'exercice budgétaire 2014 suivante :
- o Section d'investissement
 - Article R001 - Excédent d'investissement reporté 2042.54 €
- o Section de fonctionnement
 - Article R002 – Excédent de fonctionnement reporté : néant

14°) Extrait délibération n°15/M04/53 Budget annexe « ZAL de Baralle » de la communauté de communes Osartis Marquion - Approbation du compte administratif 2014 et de l'affectation de résultats.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,

APPROUVE :

- Le compte administratif 2014,
- et l'affectation de résultat pour l'exercice budgétaire 2014 suivante :
- o Section d'investissement
 - Article D001 - Déficit d'investissement reporté 162 247.21 €
 - Article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 14 050,22 €
- o Section de fonctionnement
 - Article R002 – Excédent de fonctionnement reporté : 0 €

15°) Extrait délibération n°15/M04/54 Budget Annexe « Service de Soins Infirmiers à Domicile » de la communauté de communes Osartis Marquion - Approbation du compte administratif 2014 et de l'affectation de résultats

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,

APPROUVE :

- Le compte administratif 2014,
- et l'affectation de résultat pour l'exercice budgétaire 2014 suivante :
- o Section d'investissement
 - Article R001 - Excédent d'investissement reporté 20 008.31 €
- o Section d'exploitation
 - Article R002 – Excédent de fonctionnement reporté : 123 570.48 €

16°) Extrait délibération n°15/M04/55 Budget principal 2015 de la Communauté de communes Osartis Marquion

**Le Conseil Communautaire,
A l'unanimité des membres présents,**

ADOPTE le budget principal 2015 de la communauté de communes Osartis Marquion tel qu'il lui a été présenté.

17°) Extrait délibération n°15/M04/56 Vote du taux d'imposition de la Contribution Foncière des Entreprises « CFE » pour 2015

**Par conséquent,
Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre HECQUET, Vice – Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DECIDE** de retenir le taux de CFE pour l'année 2015 à **25,24 %**,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015.

18°) Extrait délibération n°15/M04/57 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre HECQUET,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,**

- **DECIDE** de retenir les taux suivants pour l'année 2014 :
 - Taxe Habitation : **12,28 %**
 - Taxe Foncière Bâtie : **0,978 %**
 - Taxe Foncière Non Bâtie : **4,10 %**
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à signer l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015.

19°) Extrait délibération n°15/M04/58 Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2015

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre HECQUET, Vice-Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE de fixer les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2014, pour la zone 1 Osartis à **16 %** et pour la zone 2 Marquion à **13,06 %**,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures Ménagères, taxe instituée par l'EPCI.

20°) Extrait délibération n°15/M04/59 Subventions aux associations au titre de l'année 2015

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre HECQUET, Vice-Président,
Le Conseil Communautaire, A l'unanimité des membres présents,**

DECIDE d'attribuer les subventions indiquées au titre de l'année 2015.

21°) Extrait délibération n°15/M04/60 Budgets annexes 2015 de la Communauté de communes Osartis Marquion

**Le Conseil Communautaire,
A l'unanimité des membres présents,**

ADOPTE :

- Le budget annexe 2015 « Service Jeunesse » de la communauté de communes Osartis Marquion,
- Le budget annexe 2015 « Espace aqualudique Aquatis »
- Les budgets annexes 2015 « Développement Economique » :
 - o Bâtiment Relais,
 - o Parc de l'Aérodrome,
 - o Parc des Béliers,
 - o Parc du Blanc Terroir,
 - o Parc Horizon 2000,
 - o Commerce de Roeux,
 - o Aérodrome Civil,
 - o Port Fluvial
 - o Parking,
 - o Zal de Baralle

Tels qu'ils ont été présentés.

22°) Extrait délibération n°15/M04/61 Syndicat Mixte pour la reconversion du site de Cambrai Epinoy – Participation au titre de l'année 2015

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre HECQUET,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** le versement de cette contribution financière au Syndicat Mixte pour la Reconversion du site de Cambrai-Epinoy (BA 103),
- **DECIDE** d'inscrire ce montant au budget primitif 2015,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

23°) Extrait délibération n°15/M04/62 SYMEVAD – Avance trimestrielle sur la contribution

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre HECQUET,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le versement de cette contribution selon les modalités sus-énoncées,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au Budget primitif 2015.
- **AUTORISE** le président à signer tous documents relatifs à cette affaire

24°) Extrait délibération n°15/M04/63 Mission Locale en Pays d'Artois – Convention d'adhésion pour l'année 2015

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre HECQUET, Vice-Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** la signature de la convention d'adhésion à la Mission locale en Pays d'Artois pour l'année 2015,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires à l'adhésion au Budget Primitif 2015.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

25°) Extrait délibération n°15/M04/64 Pays d'Artois - Cotisation 2015

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre HECQUET, Vice-Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président :
 - à verser une cotisation au Pays d'Artois d'un montant de 30 414 € (0,70 cts d'€/habitant) au titre de l'année 2015,
 - à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2015.

25°) Extrait délibération n°15/M04/65 SAGE Scarpe Amont - Cotisation 2015

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre HECQUET,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président :
 - à verser une cotisation au SAGE Scarpe Amont d'un montant de 9 771.50 € au titre de l'année 2015,
 - à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2015.

26°) Extrait délibération n°15/M04/66 Durée d'amortissement des subventions reçues pour l'espace aqualudique Aquatis

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre HECQUET,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **FIXE** la durée d'amortissement à partir de l'année 2015 des subventions reçues sur le budget annexe Espace Aqualudique « Aquatis » de la façon suivante :
 -
 - o 1 an pour les 400 000 € provenant du Conseil Régional,
 - o 15 ans pour les 1 000 000 € provenant du Conseil Général du Pas de Calais
 - o 15 ans pour les 5 557 000,00 € provenant du budget général Osartis Marquion.

27°) Extrait délibération n°15/M04/67 Service d'Aide à Domicile – Création de neuf postes non permanents pour accroissement d'activité

**Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de créer :
 - 6 postes non permanents à temps non complet à 31 heures hebdomadaires
 - 3 postes non permanents à temps non complet à 20 heures hebdomadaires.

Ces postes d'agent contractuel assureront les fonctions d'agent social de 2ème classe pour une période maximale de 12 mois à compter du 1er mai 2015.

Leur rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 340.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter les agents contractuels et à signer tous documents se rapportant à cette affaire,

28°) Extrait délibération n°15/M04/68 Régime indemnitaire – Apport de précisions à la délibération du 26 février 2015 par rapport à l'Indemnité Forfaitaire pour Travail Supplémentaire (IFTS)

**Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur Pierre GEORGET, Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **PRECISE** que l'IFTS mise en place par la délibération n°15/M02/8 concerne les agents exclus réglementairement du bénéfice des IHTS qui appartiennent aux grades suivants :

Grade
Rédacteur, Educateur des Activités Physiques et Sportives, Animateur, (au-delà de l'IB 380)
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe, Educateur principal des Activités Physiques et Sportives de 2 ^{ème} classe, Animateur principal de 2 ^{ème} classe, (au-delà de l'IB 380)
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe, Educateur principal des Activités Physiques et Sportives de 1 ^{ère} classe, Animateur principal de 1 ^{ère} classe
Professeur d'enseignement artistique de classe normale chargé de direction exclusivement
Professeur d'enseignement artistique hors classe chargé de direction exclusivement

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire

29°) Extrait délibération n°15/M04/69 Exploitation technique et commerciale du réseau de couverture des zones d'ombre ADSL de la Communauté de Communes Osartis Marquion – Lancement de la procédure de renouvellement de délégation de service public

**Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur Norbert GROBELNY, Vice-Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le principe de lancement d'une procédure d'affermage du service public local de communications électroniques à haut débit sous la forme simplifiée conformément à l'article L 1411-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la base d'un cahier des charges restant à préciser et à détailler et, pour un montant n'excédant pas 106000 € pendant toute la durée de la convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à la publication d'un avis d'appel à candidatures et à négocier les offres, sachant que le Conseil Communautaire sera invité à se prononcer sur l'approbation du contrat et le choix du délégataire en fin de procédure ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces techniques, administratives et financières nécessaires au suivi de cette consultation.

30°) Extrait délibération n°15/M04/70 Modalités de grenellisation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Osartis Marquion

**Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marcel DUMONT, Vice-Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'engager la Grenellisation du SCoT Osartis Marquion sur son périmètre actuel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire

31°) Extrait délibération n°15/M04/71 Création d'un service mutualisé d'instruction du droit des sols Convention de mise à disposition avec les communes concernées

**Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marcel DUMONT, Vice-Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** de la constitution du service d'instruction du droit des sols au sein de la Communauté de Communes ;
- **ACCEPTE** les termes de la convention de mise à disposition telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **ACCEPTE** que les communes concernées (dotées d'un POS ou PLU) soient sollicitées pour la conclusion de cette convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

32°) Extrait délibération n°15/M04/72 Saison culturelle intercommunale 2014-2015 : tarification du repas servi à l'issue du spectacle « La Princesse de Clèves » programmé le 15 mai 2015

**Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur Marc CAMPBELL, Conseiller Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **FIXE** à 15 € par personne le tarif du repas, en plus du prix d'accès au spectacle,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Extraits des délibérations affichés le 21 avril 2015

*Le Président,
Pierre GEORGET*